Commune de QUETIGNY
Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 juin 2023 à 19h00

ppp

Nombre de conseillers

- en exercice : 29
- présents : 22
- votants : 29

ppp

Président : R. DETANG, Maire

Présents : Mr R.DETANG, Mmes I.PASTEUR, C.GOZZI, Mr P.SCHMITT, Mme S.MUTIN, Mr M.LUCHIN, Mmes P.BONNEAU, K.BOUZIANE-LAROUSSI, MM K.SOUVANLASY, S.AWOUNOU, Mme E. PREIONI VINCENT, MM S.BOULOGNE, H. EL KRETE, Mmes V.BACHELARD, C.FROIDUROT, S.PANNETIER, Mr J.THOMAS, Mme N.COMBELONGE, MM B.MILLOT, S.KENCKER, G.DECLAS, M.TAYEBI

Excusés : MM M.JELLAL (pouvoir à S.MUTIN), V.GNAHOUROU (pouvoir à P.SCHMITT), Mme A.MALACLET (pouvoir à P.BONNEAU), MM D.REUET (pouvoir à S.AWOUNOU), M.BAMBA (pouvoir à K.SOUVANLASY), Mmes N.BINGGELI (pouvoir à C.GOZZI), V. DOS SANTOS (pouvoir à S.KENCKER)

Date de convocation
20 juin 2023

Secrétaire de séance : Mario LUCHIN, Adjoint au Maire

Date d'affichage
29 juin 2023

3. VILLE DE QUETIGNY – MISE EN PLACE DE MARCHES HEBDOMADAIRES ET DROITS DE PLACE

Décision :
27 voix pour : R.Detang, K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlasy, C.Gozzi, P.Schmitt, I.Pasteur, M.Jellal, S.Mutin, M.Luchin, H. El Krete, V.Gnahourou, P.Bonneau, J.Thomas, C.Froidurot, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, V. Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba, S.Kencker, V.Dos Santos, B. Millot, N.Combelonge
2 abstentions : G.Déclas, M.Tayebi

Dans une volonté de continuer à dynamiser la Place Centrale, et d'étoffer l'offre de services proposés aux usagers, la Ville souhaite mettre prochainement en place deux marchés hebdomadaires, les mercredis et les samedis avec des horaires fixés comme suit :

- Pour le marché du mercredi, de 15h00 à 19h30 toute l'année ;
- Pour le marché du samedi, de 8h00 à 12h30 toute l'année.

Il est rappelé que les services de la Ville ont travaillé, dans le cadre de ce projet et par le biais de plusieurs concertations, avec les Quetignois et les commerçants locaux afin de répondre au mieux aux envies et besoins de ces derniers.

L'objectif de ces marchés locaux est de rendre accessible à tous des produits frais, locaux et de réaffirmer la volonté de la Ville de tendre vers une consommation responsable et respectueuse de l'environnement.

Un arrêté du Maire viendra préciser le règlement des futurs marchés hebdomadaires.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs liés aux droits de place des marchés actuellement fixés à 1€ le mètre linéaire afin de les porter à 2€/mètre linéaire à compter du 1er juillet 2023 **(voir l'annexe 3).**

Accusé de réception en préfecture
021-218405159-20230628-DG28062023CM03-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Fait à Quetigny, le 28 juin 2023
Copie Certifiée Conforme,

Rémi DETANG
Maire de Quetigny
Vice-Président de Dijon Métropole
Président de l'EPFL de Côte d'Or

Accusé de réception en préfecture
021-212105159-20230628-DG28062023CM03-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023